Je Soussigné ancien geometre du canal de communication des mers et directeur des travaux publics au departement de mirepoix Certifie que nayant pû croire ce qui m'avoit été raporté au sujet dune cure faite a un enfant du Lieu de labastide nommé Boudourerques En ce que on m'avoit assuré que le Sr. Lestrade Chirurgien de lhopital general de mirepoix avoit reuni a cet enfant quatre doits de la main qui avoient eté totalement separés La curiosité me porta d'aller voir cet enfant affin de juger par la cicatrice si la reunion telle quon me lavoit annoncé etoit possible mais ma surprise fut extreme lorsque je vis la main du petit Boudourerques, la Cicatrice commençoit et finissoit au doigt index en faisant le pourtour de la main En passant sur les jointures je ne douttai plus allors quaumoins le medius l'annulaire et l'auricularis neussent eté totalement separés

ARC 16 d.2 n°45 p.2

ma surprise fut encor plus grande lorsque
je vis que cet enfant se servoit librement
de la main qui avoit été offensée il n'y avoit
que la cicatrice qui pût faire connoitre qu'il
avoit reçu un coup, je declare que ce fut
dans le mois de mars 1762 que j'allai voir
cet enfant : En foi de quoi a Mirepoix le
26e fevrier 1768

Junequa aîné

Nous Mre Jean Simorre Sr de Lourde Ecuyer avocat En
Parlement subdelegué de l'Intendance de Languedoc au Departement
de Mirepoix, Certiffions Et attestons a qui il apartiendra,
que M. Junequa qui à Ecrit Et signé le Certifficat cy dessus
Et de l'autre part, est actuellement Directeur des Travaux
publics de notre Dioceze, Et que foy doit Etre ajoutée a son
seing En et hors Jugement, En foy de quoy avons donné le
present de Nous signé, Et contresigné de notre Greffier,
apres y avoir fait apposer le sceau de Nos armes.
A Mirepoix Le six mars mil sept cent soixante huit.

Simorre

Par Mond. Sr Le subdelegué
Dame Greff.